

Affaire suivie par : Mme Solène Juzeau
Tél. : 03.87.34.33.10
Mél. : ddt-sabe-npn@moselle.gouv.fr

Le Directeur départemental
à

Conseil Départemental de la Moselle
DPAT-D2AT-BAFU
Hôtel du département
1 rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 METZ Cedex 1

À l'attention de Mme Patricia PAHIN

Metz, le **15 MAI 2023**

OBJET : Porté à connaissance – aménagement foncier de la commune de Hommert

NOS REF. :

PJ: 6 (tableau « sources et sites de consultation », tableau des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol, cartographie des cours d'eau sur la commune, cartographie des zones humides, cartographie des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse et extrait de l'atlas des zones inondables).

Par courriel en date du 09 décembre 2022 vous sollicitez, dans le cadre du lancement de la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Hommert, l'établissement d'un porté à connaissance conformément à l'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Veillez trouver ci-dessous la synthèse des informations relevant de nos services et qui concernent la commune de Hommert.

De plus, je vous joins un tableau comprenant les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols de la commune ainsi qu'un tableau récapitulatif des différentes sources et sites existants pouvant apporter une information complémentaire sur le territoire.

1/4

I – Urbanisme :

La commune possède une carte communale, qui a été approuvée le 20 mars 2015.

II- Risques :

Les risques recensés sur le territoire de la commune sont :

- le risque d'inondations de la Zorn qui a fait l'objet d'un Atlas des Zones Inondables réalisé selon la méthode hydrogéomorphologique par le bureau d'études Fluvial.IS en 2008 ;
- une exposition faible au phénomène de retrait-gonflement des argiles ;
- un aléa sismique modéré.

La mise en œuvre des travaux connexes devra respecter les procédures réglementaires pour les interventions à proximité des canalisations TMD, destinées à la prévention des risques.

De manière générale, il conviendra de s'assurer que le projet (nouveau parcellaire et mise en oeuvre des travaux connexes) n'accentue pas les risques déjà existants sur le ban communal (coulées de boues, inondations), et ne réduit pas les zones d'expansion des crues.

III – Eau :

- **Eaux usées :**

La commune dispose en partie d'un assainissement collectif et en partie d'un assainissement non-collectif dont la compétence relève de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

- **Eaux pluviales :**

Conformément à l'orientation T5A-O5-D1 du SDAGE Rhin-Meuse, les fossés créés dans le cadre de travaux connexes d'un aménagement foncier ne doivent pas entraîner d'incidence notable sur les débits et la qualité des cours d'eau récepteurs.

- **Cours d'eau :**

Plusieurs cours d'eau sont présents sur le ban de la commune et représentés sur l'extrait de la cartographie des cours d'eau joint en annexe. Le cours d'eau principal (sans nom) est situé au Nord-Ouest du ban communal, c'est un affluent de « La Zorn ». La commune est située sur la masse d'eau ZORN 1 (code national : FRCR174). Son état chimique est jugé bon ; son état écologique également.

Le projet devra préserver au maximum la géomorphologie des cours d'eau existants et sa végétation rivulaire.

En cas de construction d'ouvrage de franchissement, ils devront respecter la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau).

- **Zones inondables :**

La commune est mentionnée dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI – Cartographie de l'aléa inondation de la Zorn).

Conformément à la disposition T5A-O5-D5 du SDAGE Rhin-Meuse, les principes suivants doivent être pris en compte et respecter dans le cadre d'opération d'aménagement foncier :

– préserver les capacités de rétention existantes et améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble du bassin versant par la préservation des prairies, la restauration des réseaux de haies et par la mise en

valeur et le maintien des zones humides ;

– développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et ralentir les ruissellements.

- **Zones humides :**

Des zones potentiellement humides d'aléa faible, moyen, et fort, sont présentes sur le ban de la commune et représentées sur l'extrait de la cartographie des zones humides joint en annexe.

De plus, une zone humide remarquable (référéncée dans le SDAGE Rhin-Meuse) est présente au Nord de la commune (sur une très faible surface du ban communal), il s'agit :

- « Vallon du Rehthal »(code 57_AQUA_0139) ;

Pour mémoire, un aménagement foncier mené sur la commune devra respecter les dispositions suivantes du SDAGE Rhin-Meuse relatives aux zones humides ordinaires ainsi qu'aux zones humides remarquables :

- T5A-O5-D5 (disposition mentionnant la nécessité de la mise en valeur et du maintien des zones humides),

- T3-O7.4.5-D1 (disposition mentionnant l'interdiction de toute action entraînant la dégradation des zones humides remarquables),

- T3-O7.4.5-D2 (disposition mentionnant la nécessité de préserver les fonctionnalités des zones humides),

- T3-O7.4.5-D4 (disposition mentionnant la nécessité d'inclure les zones humides dans les données de conception des projets, dont les aménagements fonciers, et dont cette conception doit en priorité s'attacher à éviter les impacts sur les zones humides).

Il conviendra de préserver au maximum les zones humides et les travaux envisagés sur ces zones devront respecter la réglementation (interdiction de drainage, aucune création de chemins empierrés en zone humide remarquable).

IV – Forêt :

Une forêt domaniale est présente sur une surface importante du ban de la commune, au Sud, à l'Est et au Nord. Cette dernière n'est concernée par aucune forêt de protection.

V - Biodiversité :

Le territoire de la commune de HOMMERT est concerné par la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II : Vosges moyennes. La ZNIEFF de type I, Vallon du Rehthal à Plaine de Walsch, est limitrophe au ban communal d'HOMMERT.

Le ban communal est susceptible de présenter des sensibilités en matières d'espèces patrimoniales (incluant des espèces protégées), dont les données relatives aux amphibiens, reptiles, insectes et chiroptères sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

VI – Trame verte et bleue :

Les données cartographiques du SRCE Lorraine (intégré au SRADDET du Grand Est approuvé par arrêté préfectoral du 24 janvier 2020) révèlent la présence sur le ban communal de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de zone de perméabilité (forte et forestière). Ces données cartographiques sont accessibles sur le site la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

L'analyse de la trame verte devra être multiscalair, aux échelles du SRCE Lorraine intégré au SRADDET Grand Est, du SCoT de l'arrondissement de SARREBOURG, et localement au droit de la commune.

VII - Natura 2000 :

VII - Natura 2000 :

Aucune zone Natura 2000 n'est répertoriée sur le territoire du ban communal.

IX – Paysage :

Le territoire de HOMMERT est inclus dans l'emprise d'un paysage remarquable : Basses Vosges gréseuses, Vosges Mosellanes du Sud.

X – Agriculture

Il convient d'être attentif aux mesures de conditionnalité liées aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC) qui fixent des exigences à respecter pour chaque exploitation agricole éligible à ces aides.

Parmi les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE), la BCAE 8 fixe des exigences en matière d'interdiction de taille des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août et en matière de maintien des mares, des haies et des bosquets. Les déplacements de certains éléments topographiques (haies et bosquets) pourront être autorisés sous certaines conditions, après déclaration préalable auprès de la DDT et, le cas échéant, justifiés par une étude d'intérêt environnemental.

La BCAE 2 concerne la protection des zones humides et des tourbières, elle entrera en application au 01/01/2024.

La BCAE 9 concerne le maintien et le non labour des prairies désignées comme sensibles.

La BCAE 4 impose la mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des fossés et canaux cartographiés comme écoulements permanents.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la réalisation des travaux dans le cadre de l'AFAFE ne dispense pas les exploitants concernés du respect des règles et procédures fixées par la réglementation PAC.

La Cheffe de l'Unité Nature Prévention
des Nuisances,



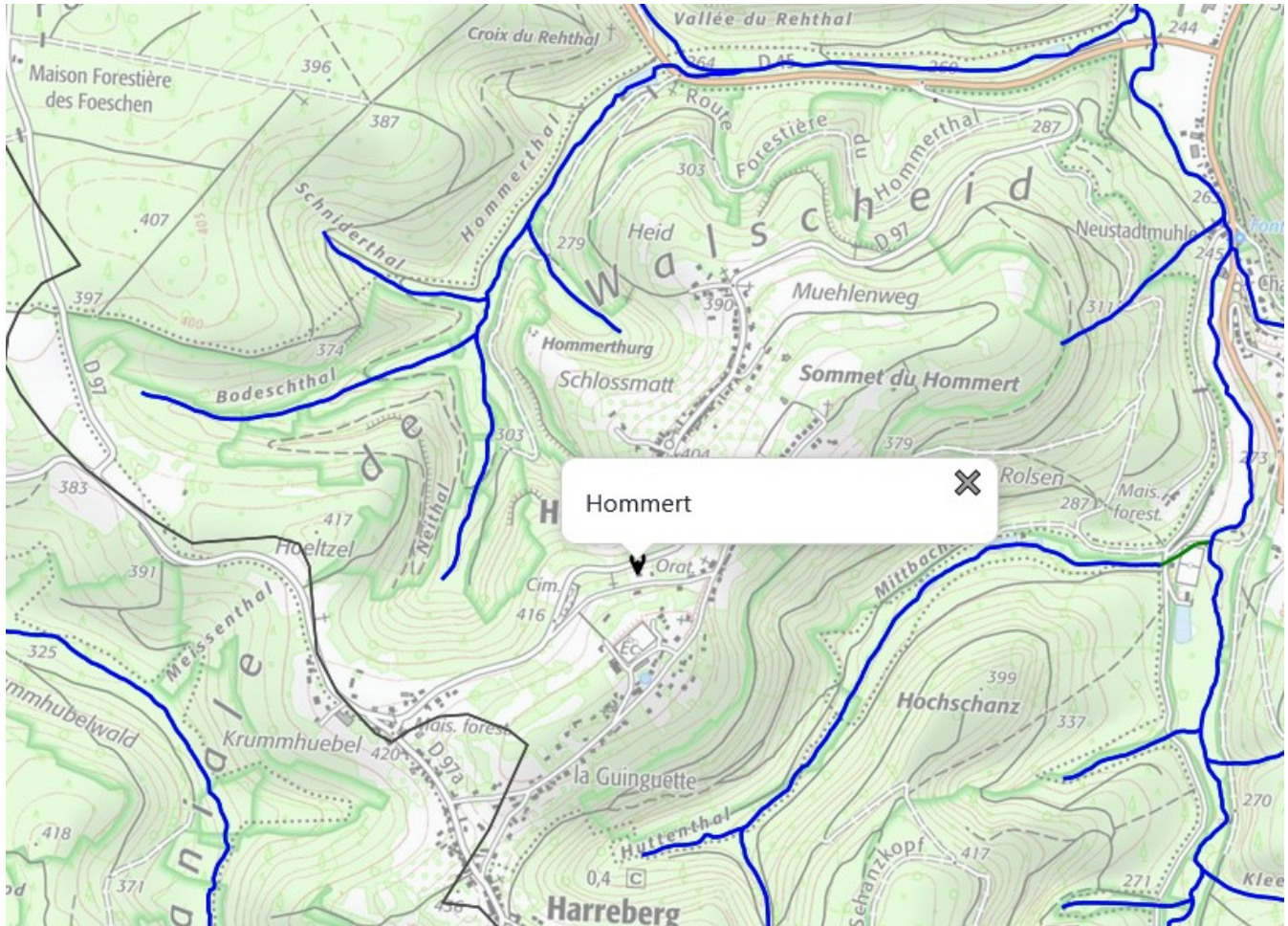
Hélène GUIDAT

ANNEXE

Annexe 1 : cartographie des cours d'eau :

Source : DDT de la Moselle

Commune de HOMMERT :



cours d'eau Code de l'environnement



cours d'eau BCAA



Cours d'eau Code de l'environnement :

Cours d'eau répondant à la définition de l'article L215-7-1 du code de l'environnement.

Enjeu : préservation des milieux aquatiques, notamment des cours d'eau sur lesquels les travaux sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Cours d'eau BCAA :

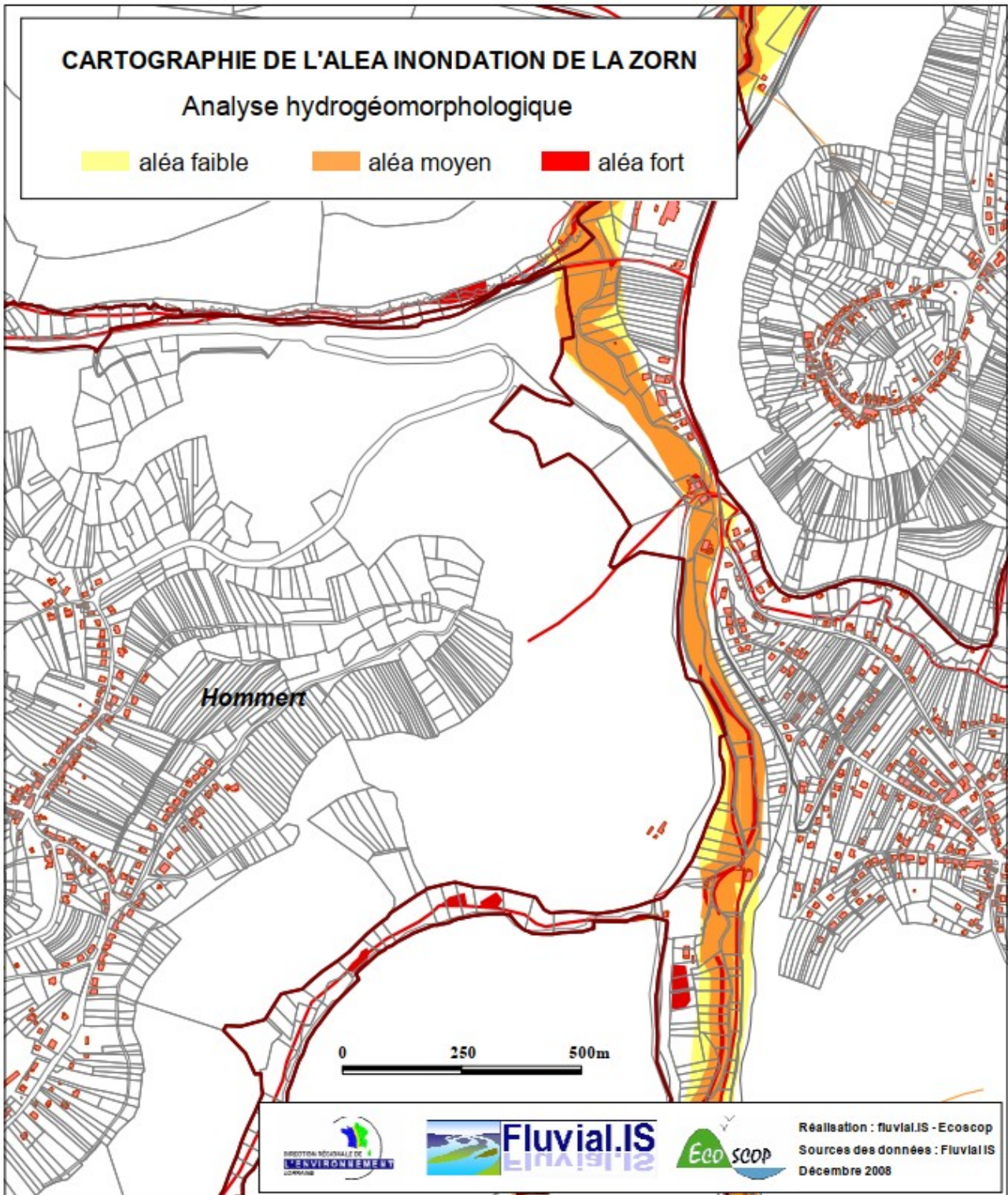
Cours d'eau tel que défini par l'article D615-46 du CRPM et précisé par l'arrêté ministériel BCAA du 24/04/2015.

Ces cours d'eau doivent également être bordés par une bande enherbée ou boisée non fertilisée.

En Moselle il s'agit des cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés de la BD Topo de l'IGN.

Annexe 2 : Atlas des Zones Inondables (AZI)

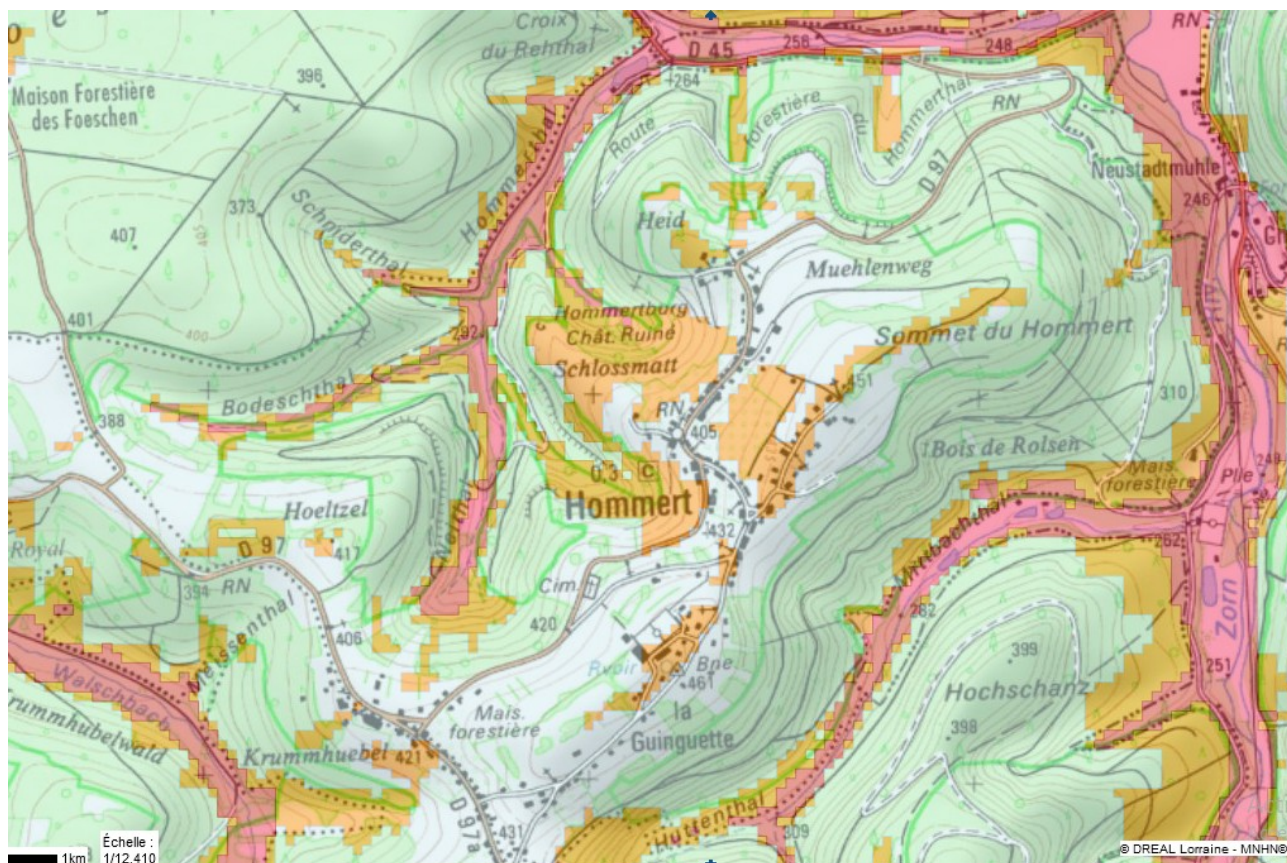
Commune de **HOMMERT** :



Annexe 3 : cartographie des zones humides :

Source : CARMEN – DREAL Lorraine

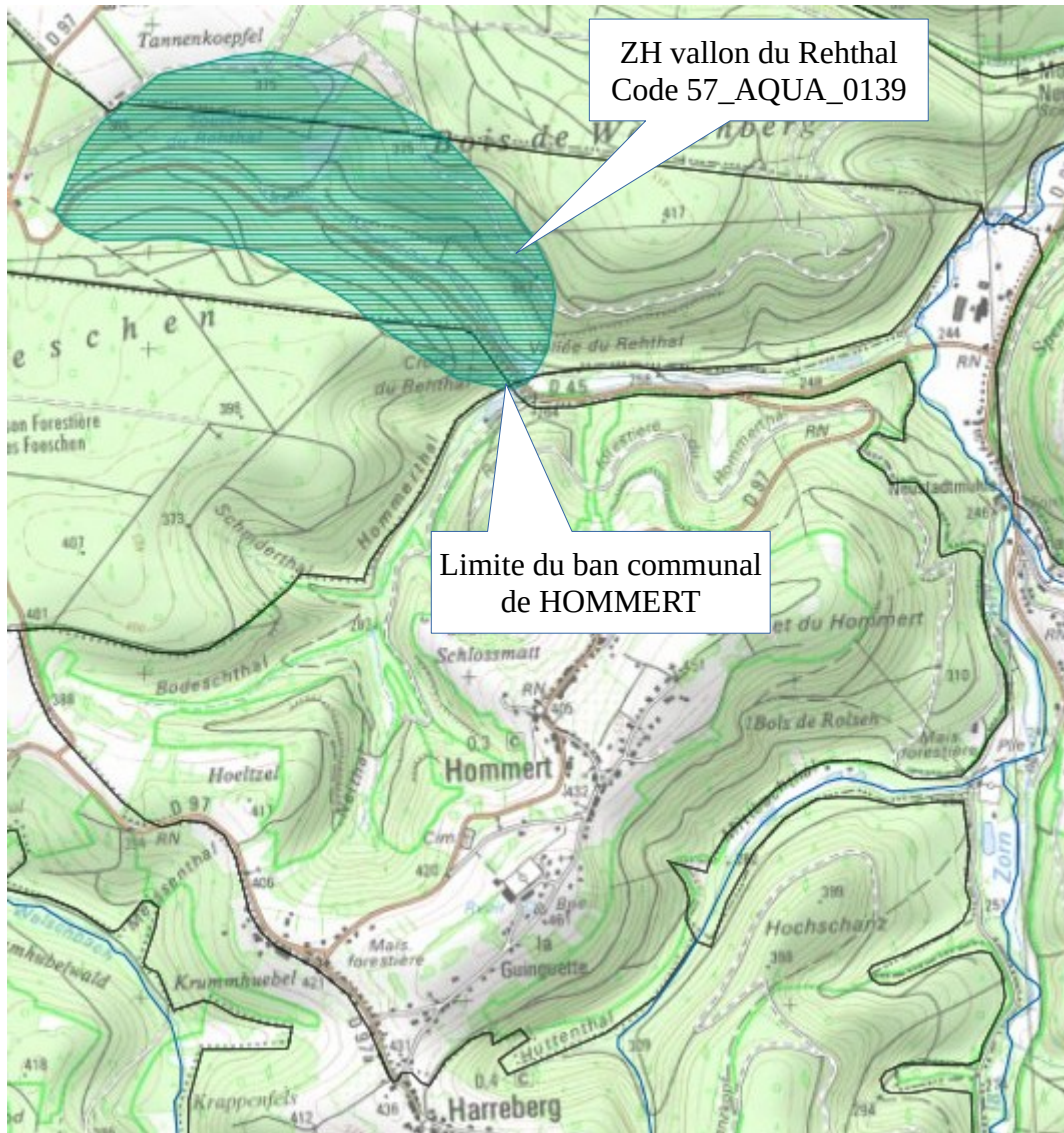
**Commune de HOMMERT :
zones potentiellement humides :**



Zones Potentiellement Humides

-  **ZPH Lorraine**
-  ZPH Faible
-  ZPH Moyen
-  ZPH Fort

Commune de HOMMERT :
présence d'une zone humide remarquables du SDAGE Rhin-Meuse :



HOMMERT

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt Domaniale de WALSCHEID	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
T7	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.	Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).	Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993.	Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg Quartier La Horie BP 30302 57373 PHALSBOURG CEDEX

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

I. Volet milieu physique

Inventaire géologique	* Système d'information géographique des données publiques InfoTerre du BRGM http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do#
Inventaire topographique	* Géoportail, le portail des territoires et des citoyens https://www.geoportail.gouv.fr
Inventaire pédologique	https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols
Inventaire hydrographique et hydraulique	https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-hydrographique#!
Relevés climatologiques	* Météo France https://donneespubliques.meteofrance.fr/
Données géographiques	* Géoportail https://www.geoportail.gouv.fr

II. Volet socio-économique

Situation juridique	* Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
Données communales INSEE	* Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-57064&debut=0
Données communales du recensement général agricole	* Système de statistique, évaluation et de prospective agricole Agrest _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/
Statistiques agricoles	* Agrest _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/
Statistiques forestières	* Inventaire Forestier National (IFN) / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Office National des Forêts (ONF)/IGN http://www.ifn.fr/spip/spip.php?rubrique17 https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique240 * Agrest - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/searchUiid/search/

III. Volet patrimoine naturel

a) Inventaires

ZNIEFF (1 et 2)	* Système de cartographie et DREAL Grand Est Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/recherche
ZICO	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/zone-d-importance-pour-la-conservation-des-oiseaux-a21326.html
Zones humides (RAMSAR)	http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	* Conseil Départemental (CD) Moselle http://moselleinfogeo.fr/infogeo/index.php/ressources/environnement

(au 28/04/23)	Sources et sites de consultation
Carte de sensibilité des espèces	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartes-de-sensibilite-sur-les-especes-a19410.html
b) Informations à caractère réglementaire	
Forêts publiques (régime forestier) et réserve biologique intégrale ou dirigée	<p>* DREAL Grand Est & Géoportail (forêts publiques)</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#</p> <p>https://www.geoportail.gouv.fr/carte</p>
Trame verte, corridors biologiques ou écologiques	<p>https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-a74.html</p> <p>https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-demarches-pour-la-biodiversite/trame-verte-et-bleue/</p> <p>https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/</p>
RN (nationale ou régionale)	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Arrêté de biotope	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Site Natura 2000	https://natura2000.eea.europa.eu/
DOCOB validé <small>(Lien temporaire, du fait du transfert de compétence à la région. Une mise à jour sera nécessaire à court terme)</small>	<p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-du-grand-est-r6769.html</p>
IV. Volet eau	
a) Inventaires	
Stations d'hydrométrie	<p>* Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse SIERM</p> <p>http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr</p> <p>* Base de données HYDRO du portail de l'eau EauFrance</p> <p>https://www.hydro.eaufrance.fr/</p>
Données qualitatives et quantitatives de l'eau et des milieux naturels aquatiques	<p>* SIERM</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/choixtheme?lang=fr</p>
Eaux souterraines	<p>* Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-eauxsout?lang=fr</p>
Eaux superficielles	<p>* Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-coursdeau?lang=fr</p>
Inventaire des zones humides, contrat de rivière	<p>* SIERM</p> <p>http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr</p> <p>* Outils de gestion intégrée de l'eau Gesteau du portail de l'eau EauFrance</p> <p>https://www.gesteau.fr/contrats#6/46.649/4.570/sdage,contrats</p> <p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af</p>
Zones vulnérables	<p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#</p>

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

b) Informations à caractère réglementaire

SDAGE, SAGE	<ul style="list-style-type: none">* Agence de l'Eau Rhin-Meuse http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/masses_d_eau-2009/assistant_etape1.php* DREAL GRAND EST https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-directeurs-d-amenagement-et-de-gestion-a16243.html https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af#
Périmètre de protection des points de captage d'eau potable, d'eau minérale (approuvés ou en cours d'élaboration)	<ul style="list-style-type: none">* Agence Régionale de Santé Lorraine - Délégation Territoriale de la Moselle
Chartes de PNR	<ul style="list-style-type: none">* PNR Lorraine https://www.pnr-lorraine.com/comprendre/la-charte/la-charte-du-parc-de-lorraine/

V. Volet risques
a) Inventaires

Etat des risques par commune	<ul style="list-style-type: none">* Système cartographique des risques naturels et technologiques majeurs GEORISQUES du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et BRGM http://www.georisques.gouv.fr/
Atlas des zones inondables	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/
BASOL	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique
BASIAS	<ul style="list-style-type: none">http://www.georisques.gouv.fr/
Communes exposées au risque de mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique et BRGM http://www.georisques.gouv.fr/ http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do

b) Informations à caractère réglementaire

Plan de prévention des risques naturels, miniers et technologiques	<ul style="list-style-type: none">* Préfecture de Moselle http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Risques-majeurs/Risques-Naturels-Miniers-et-Technologiques* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique http://www.georisques.gouv.fr/
Commune dans le périmètre de la DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains	<ul style="list-style-type: none">* GEO DATA (données cartographiques à télécharger) https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/01bd8d9b2672aafd43bcf08e96ae2c88d8234e32

V. Volet paysage
a) Inventaires

Atlas des paysages	<ul style="list-style-type: none">http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html
--------------------	---

(au 28/04/23)	Sources et sites de consultation
b) Informations à caractère réglementaire	
Sites classés et inscrits	* DREAL GRAND EST http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html
Décret de classement ou d'inscription avec le plan cadastral de classement ou d'inscription et la liste parcellaire	* DREAL Grand Est * UDAP Moselle
VI. Volet patrimoine architectural, archéologique	
a) Inventaire	
Monuments historiques (inscrits ou classés)	* Ministère de la Culture – POP la plateforme ouverte du patrimoine https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9%29%22%5D
b) Informations à caractère réglementaire	
Périmètre de protection des monuments historiques classés	* Ministère de la Culture et de la Communication http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de l'art. R126-1 et suivants du Code de l'Urbanisme	* Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/search-document/